



L'état peut-il me réclamer une dette de loyer de 1999 ?

Par **Mimi2222_old**, le **02/10/2007** à **14:23**

Bonjour

L'état me réclame plus de 5000 euros suite à une dette de loyer de 1999 d'un logement que j'occupais avec mon ex-mari..

Par lettre simple émanant du service des amendes de la trésorerie.

Or, durant cette période je ne résidais plus à ce domicile : j'avais quitté le domicile conjugal (mon erreur c'est de ne pas l'avoir signalé auprès de l'organisme). et je en suis divorcée que depuis 2000. SUis-je tenu responsable de cette dette tout comme mon ex mari ?

De plus, Cette créance date de 1999, n'y a t il pas prescription ?

La trésorerie me dit que je suis redevable auprès de leur organisme car ils ont versé une indemnité à l'office d'hlm de l'époque. Nous sommes en 2007.. ONt ils le droit de me réclamer cette argent..

Puis-je demander des versements mensuels d'un montant de 100 euros au cas où je serai dans l'obligation de payer

Qu'en est-il ?

Merci de votre réponse

Miriam